

FINANCES

Droits et concessions funéraires

Tarifs 2015

EXPOSE DES MOTIFS

Il est proposé d'augmenter les tarifs des prestations et concessions funéraires pour l'année 2015 de 2 % en arrondissant à l'euro inférieur ou supérieur, soit :

- une revalorisation d'environ 2 % des tarifs des concessions, taxes et redevances funéraires,
- une stabilisation des vacations de police (liées à la présence effective de la police aux opérations funéraires).

Il est également proposé de créer deux nouveaux tarifs pour le renouvellement des concessions columbarium granit décennale et caverne décennale, dont le montant correspondrait au tarif de la concession décennale adulte.

Il est utile de préciser certaines données concernant ces produits domaniaux et taxes, institués par la loi et dont les montants sont fixés par les conseils municipaux.

Les taxes funéraires sont des recettes à caractère fiscal liées aux opérations administratives et techniques induites par les inhumations (démarches d'organisation des obsèques, présence, contrôle des opérateurs, accueil des familles, etc.).

La « redevance d'introduction de matériaux », est une recette liée aux démarches et aux actes matériels induits par les travaux de marbrerie et apports de matériaux et équipements par les entreprises sur le site (repérages, accompagnement, surveillance technique, remises en ordre accessoire).

La redevance d'élimination constitue la contrepartie des coûts de mise en œuvre de l'élimination des débris matériels d'exhumation.

Les autres produits cités sont de nature domaniale.

Je vous propose d'adopter les tarifs des droits et concessions funéraires dans les cimetières communaux réévalués à compter du 1^{er} janvier 2015.

Les recettes en résultant seront à prévoir dans le budget primitif 2015.

	OBJET	TARIFS 2013	TARIFS 2014	2 %	MONTANTS	TARIFS 2015
TAXES	Inhumation (<i>y compris inhumation urne au columbarium, jardin du souvenir et urne scellée sur sépulture</i>)	73 €	74 €	1,48	75,48 €	75 €
	Convoi	40 €	40 €	0,80	40,80 €	41 €
REDEVANCES	introduction de matériaux					
	* forfait caveau 1 case	56 €	57 €	1,14	58,14 €	58 €
	* case supplémentaire	30 €	30 €	0,60	30,60 €	31 €
	élimination résidus matériels d'exhumation					
	* forfait 3 objets	71 €	72 €	1,44	73,44 €	73 €
	* par objet supplémentaire	37 €	37 €	0,74	37,74 €	38 €
CONCESSIONS	décennale adulte	113 €	114 €	2,28	116,28 €	116 €
	décennale enfant	55 €	56 €	1,12	57,12 €	57 €
	Trentenaire	424 €	428 €	8,56	436,56 €	437 €
	Cinquantenaire	1 853 €	1 870 €	37,40	1907,40 €	1 907 €
	Columbarium granit décennale					
	* achat	304 €	307 €	6,14	313,14 €	313 €
	* renouvellement					116 €
	Cavurne décennale					
	* achat	554 €	559 €	11,18	570,18 €	570 €
	* renouvellement					116 €
CAVEAUX	*1 case		1 200 €	24	1 224 €	1 224 €
	*2 cases		1 500 €	30	1 530 €	1 530 €
	*3 cases		1 700 €	34	1 734 €	1 734 €
	*4 cases		2 000 €	40	2 040 €	2 040 €
	Location caveau provisoire					
	* forfait 30 jours	32 €	32 €	0,64	32,64 €	33 €
	vacation de police	20 €	20 €			20 €

FINANCES

3) Droits et concessions funéraires

Tarifs 2015

LE CONSEIL,

sur proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L111-1, L.2223-1, L.2223-13, R.2223-11 et suivants,

vu la circulaire du ministère de l'intérieur n° 98-28 du 28 janvier 1993 relative à la nature et la destination des monuments, signes funéraires et caveaux se trouvant sur des sépultures abandonnées,

vu l'arrêté municipal du 30 mars 2009 portant règlement des cimetières communaux,

vu sa délibération du 26 septembre 2013 actualisant les tarifs des droits et concessions funéraires dans les cimetières communaux au 1^{er} janvier 2014,

vu ses délibérations antérieures relatives aux cimetières, sites et concessions funéraires,

considérant qu'il y a lieu d'actualiser les tarifs des droits et concessions funéraires au 1er janvier 2015,

vu le budget communal,

DELIBERE

par 34 voix pour, 6 abstentions et 4 voix contre

ARTICLE 1 : FIXE ainsi qu'il suit les tarifs des droits et concessions funéraires dans les cimetières communaux à compter du 1^{er} janvier 2015 :

	OBJET	TARIFS 2015
TAXES	Inhumation (<i>y compris inhumation urne au columbarium, jardin du souvenir et urne scellée sur sépulture</i>)	75 €
	Convoi	41 €
REDEVANCES	introduction de matériaux	
	* forfait caveau 1 case	58 €
	* case supplémentaire	31 €
	élimination résidus matériels d'exhumation	
	* forfait 3 objets	73 €
	* par objet supplémentaire	38 €
CONCESSIONS	décennale adulte	116 €
	décennale enfant	57 €
	Trentenaire	437 €
	Cinquantenaire	1 907 €
	Columbarium granit décennale	
	* achat	313 €
	* renouvellement	116 €
	Cavurne décennale	
	* achat	570 €
	* renouvellement	116 €
CAVEAUX	*1 case	1 224 €
	*2 cases	1 530 €
	*3 cases	1 734 €
	*4 cases	2 040 €
	Location caveau provisoire	
	* forfait 30 jours	33 €
	vacation de police	20 €

ARTICLE 2 : DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 27 NOVEMBRE 2014

RECU EN PREFECTURE

LE 27 NOVEMBRE 2014

PUBLIE PAR VOIE D’AFFICHAGE

LE 25 NOVEMBRE 2014